



Modèle de délibération

Monsieur le Maire (ou Président) présente la proposition de convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial de l'OISE – C.O.S.60 - , en vue de faire bénéficier le personnel de la commune (ou de l'établissement public) de prestations d'actions sociales ne constituant pas un complément de rémunération.

En contrepartie, la collectivité s'engage à régler une cotisation fixée à 0,81% de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et 6413 à laquelle s'ajoute la masse salariale des CEC, des emplois jeunes et des apprentis inscrits aux articles 6416 et 6417 du dernier compte administratif connu, avec un plancher minimum de 125 € annuel par agent pour une durée de travail \leq 20 h/Semaine ou 155 € annuel par agent pour une durée de travail $>$ 20 h/Semaine et un maximum de 185€ par agent et par an.

Pour les retraités, la cotisation est fixée à 85,00 € par adhérent et par an.

Pour les COS ou Amicales, la cotisation est fixée à 155€ par adhérent et par an.

Le Maire (ou le Président) propose au conseil municipal (d'administration) d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales Territoriales et Interterritoriales dans les conditions susvisées en faveur du personnel actif ou du personnel actif et des retraités.

Le conseil municipal (le conseil d'administration) après s'être fait donner toutes les explications nécessaires, vote son accord et autorise le Maire (Président) à signer la convention déterminant les droits et obligations des deux parties, charge au Maire (Président) de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du C.O.S. 60.

Fait à _____, le _____

Le Maire (Président)

Cachet de la Collectivité